



## RÉCAPITULATIF :

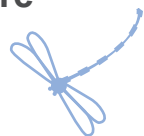
- > Gratuit et ouvert à tous.
- > Photos prises exclusivement sur l'île de Noirmoutier.
- > Photos à envoyer au plus tard le 1<sup>er</sup> septembre 2017 par mail : [media@la-gueriniere.fr](mailto:media@la-gueriniere.fr)

## POUR PLUS DE RENSEIGNEMENTS :

### Mairie de La Guérinière

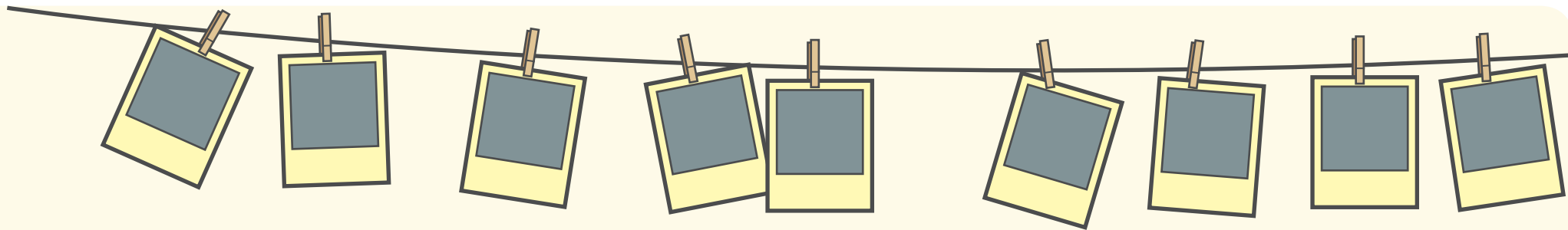
2, place René Ganachaud  
85680 La Guérinière

Tél. : 02 51 39 80 32



Organisé par  
La Mairie de La Guérinière

**La Guérinière**   
île de Noirmoutier



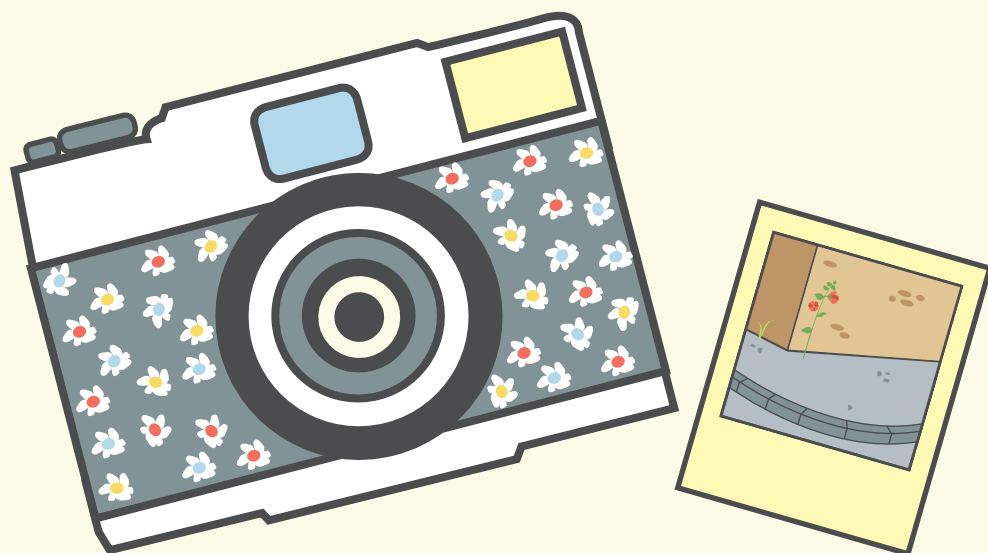
À l'occasion de l'exposition :

## « Sauvages des Rues, Belles et rebelles »

[visible dans les rues de la commune jusqu'au 24 août 2017], la Mairie de La Guérinière vous propose un concours photo autour du thème :

### La nature reprend ses droits sur l'île de Noirmoutier.

Laissez libre cours à votre imagination et laissez vous inspirer par l'île de Noirmoutier. (Les clichés seront exposés en septembre dans la médiathèque de La Guérinière.)



## RÈGLEMENT

- 1 > Le concours photo est gratuit et ouvert à tous (mineurs/adultes/habitants de Noirmoutier/vacanciers...).
- 2 > Chaque participant peut proposer jusqu'à 3 clichés pour ce concours.
- 3 > Là, ou les photos, devront être prises exclusivement sur l'île de Noirmoutier.
- 4 > Là, ou les photos, devront être envoyées par mail à l'adresse suivante :  
[media@la-gueriniere.fr](mailto:media@la-gueriniere.fr)  
Merci de les envoyer de bonne qualité, au format JPEG (les photos avec retouches sont acceptées, dans la limite du raisonnable). Dans votre mail, vous devrez préciser les informations suivantes : Nom, Prénom, date de naissance, numéro de téléphone et adresse postale.
- 5 > Vous avez jusqu'au 1<sup>er</sup> septembre 2017 pour envoyer vos photos.
- 6 > Toutes les photos seront affichées à la médiathèque de La Guérinière pendant le mois de septembre.
- 7 > La municipalité laisse l'entière propriété artistique des photos aux participants. Elle décline toute responsabilité en ce qui concerne le droit à l'image. Les participants s'engagent donc à obtenir les autorisations nécessaires s'ils photographient des personnes.
- 8 > En participant à ce concours, vous vous engagez à respecter ce règlement.